

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Le Chef du Service économique et financier*

3003 Berne, le 15 février 1990

Monsieur D. Zuberbühler  
Directeur suppléant  
Commission fédérale des banques  
Case postale

3001 Berne

Note résumant les discussions sur le suivi du GAFI

Monsieur, *M. Hoesel*

Etant donné mon absence jusqu'au 28 février, je tiens à vous faire part, par voie écrite, de mon appréciation relative à la note en exergue.

Il est tout d'abord réjouissant de constater que la présidence française admet désormais que c'est au G-15 qu'il revient d'arrêter la procédure de suivi de la mise en oeuvre des recommandations, bien qu'elle ne semble pas exclure que les participants puissent suggérer au Sommet une liste d'options. De notre point de vue, il s'agira en tout cas d'éviter que cette dernière variante soit retenue. La décision du suivi doit revenir aux ministres de tous les pays ayant participé à l'exercice, étant entendu que le Sommet en prendra dûment connaissance.

S'agissant de l'occasion de la réunion du G-15, je pense que le Chef du DFF pourrait avoir une préférence pour une rencontre en marge du Comité Intérimaire; il convient en effet de savoir qu'il ne participe pas à la ministérielle de l'OCDE. Ceci étant, il serait vraisemblablement faux de s'opposer à une réunion en marge de la ministérielle OCDE, dans la mesure où nous pourrions avoir un intérêt à accrocher institutionnellement le suivi, à l'OCDE, dans un cadre ad hoc. Aussi

convient-il de savoir que l'OCDE constitue l'enceinte qui joue un rôle majeur dans la préparation des Sommets économiques.

Je pense, en outre, qu'il reviendrait au G-15 de prendre les décisions relatives à la création d'un nouveau groupe ou à la formalisation de l'ancien. Ce qui est certain, c'est l'opportunité de l'établissement d'un dialogue avec d'autres pays (de l'OCDE, pays de l'Est, pays producteurs de drogue, nouvelles places financières de la zone pacifique). J'évitais, à ce stade, une décision relative à un exercice de surveillance mutuelle et encore plus l'idée de l'élaboration d'un Code juridiquement contraignant.

Je ne vous cacherais pas - enfin - mon étonnement face aux "petites phrases" de M. Bérégovoy, au sujet du rôle de la Suisse durant l'exercice. Je trouve cette manière d'agir d'autant plus cavalière que la délégation suisse au GAFI en général et vous-même en particulier avez joué un rôle des plus constructifs. Dans ces circonstances, on peut se poser la question de savoir, dans la réponse de M. Stich à M. Bérégovoy, s'il ne faudrait pas laisser transparaître notre étonnement.

Je ne voulais pas manquer de vous faire part de de ces quelques réflexions et je demeure à votre disposition à mon domicile de vacances, tél. 082 / 4 34 69.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. *et un amical*



Alexis P. Lautenberg

Copies à : - M. Prof. Dr. L. Krauskopf, DFJP/OFJ  
- Me B. Frey, DFJP/OFJ  
- M. L. Erard, Secrétaire général, DFF  
- JAC, KT